PEINE DE MORT
Il y a 20 000 condamnés à mort dans le monde
Index AI : ACT 50/009/2006
ÉFAI

Embargo : jeudi 20 avril 2006 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a indiqué ce jeudi 20 avril qu'il y avait dans le monde plus de 20 000 condamnés à mort, des personnes qui attendent d'être exécutées par leur propre gouvernement.

Dans l'étude sur l'application de la peine de mort dans le monde qu'elle publie chaque année, Amnesty International a également révélé qu'au moins 2 148 personnes avaient été exécutées en 2005, dans 22 pays au total. À eux quatre, la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite et les États-Unis ont procédé à 94 p. cent des exécutions. Durant cette même année, 5 186 personnes ont été condamnées à la peine capitale, dans 53 pays.

L'organisation a souligné que ces chiffres restaient approximatifs, en raison du secret qui entoure la peine de mort. De nombreux pays, par exemple la Chine, refusent de divulguer l'ensemble des chiffres officiels sur les exécutions ; le Viêt-nam a même classé *« secret d'État »* les statistiques et les informations relatives à la peine capitale.

« Les chiffres de la peine de mort sont effectivement choquants : le compte à rebours a commencé pour 20 000 personnes dans le monde, qui attendent le jour où l'État viendra leur ôter la vie. Châtiment irréversible, la peine de mort est la négation absolue des droits humains, car elle est contraire à l'essence même des valeurs humaines. Souvent, elle est appliquée de façon discriminatoire, imposée à l'issue de procès inéquitables ou prononcée pour des raisons politiques. Elle n'autorise pas le retour en arrière en cas d'erreur judiciaire », a déclaré Irene Khan, la secrétaire générale d'Amnesty International.

« La peine de mort n'est pas un bon moyen de dissuasion contre le crime. Plutôt que de miser sur l'efficacité répressive illusoire de la peine capitale, les gouvernements doivent tout faire pour mettre en place des mesures permettant de lutter effectivement contre la criminalité. »

Les chiffres de la peine de mort demeurent inacceptables. Mais il reste que la tendance à l'abolition continue de progresser : le nombre de pays pratiquant des exécutions a été divisé par deux ces vingt dernières années et, pour la quatrième année consécutive, a baissé en 2005. Le Mexique et le Libéria sont les deux derniers pays en date à avoir aboli la peine capitale.

« Dans un monde qui continue de tourner le dos à l'application de la peine de mort, quatre États constituent une anomalie criante : la Chine, l'Arabie saoudite, l'Iran et les États-Unis figurent au premier rang des pays où des personnes sont exécutées », a déclaré Irene Khan.

En Chine, où près de 80 p. cent de toutes les exécutions dans le monde ont lieu, il n'existe pas moins de 68 infractions pénales passibles de la peine de mort. Certaines d'entre elles, par exemple la fraude fiscale, le détournement de fonds ou les infractions à la législation sur les stupéfiants, ne relèvent pas de la criminalité violente.

En Arabie saoudite, des prisonniers ont été extraits de leur cellule et exécutés sans même savoir qu'ils étaient sous le coup d'une sentence capitale. D'autres ont été jugés et condamnés à mort dans une langue qu'ils étaient incapables de parler ou de lire.

Aux États-Unis, deux condamnés à mort ont été remis en liberté en 2005 après que des éléments établissant leur innocence eurent été pris en compte.

En l'état des informations dont disposait Amnesty International, l'Iran était le seul État à avoir exécuté des mineurs délinquants en 2005. Huit personnes, peut-être davantage, ont été mises à mort dans ce pays l'année dernière pour des infractions commises alors qu'elles n'étaient que des enfants. Deux de ces condamnés étaient encore mineurs au moment de leur exécution. Les États-Unis, qui se plaçaient auparavant au premier rang des pays pratiquant des exécutions de mineurs délinquants, ont interdit celles-ci en mars 2005.

« L'abandon par les États-Unis de l'exécution des mineurs délinquants constitue un message clair pour tous les États qui continuent à exécuter des enfants : cette pratique barbare doit cesser, comme elle a cessé dans le pays où elle était le plus répandue. La décision de la Cour suprême des États-Unis interdisant l'exécution des mineurs délinquants est l'une des étapes

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : **http://www.efai.org**

finales sur le chemin qui mène à une grande victoire dans le domaine des droits humains : l'abolition dans le monde entier de la peine de mort pour les enfants », a indiqué Irene Khan.

Dans certains pays, application de la peine de mort et intérêts économiques se combinent parfois dangereusement. Nombreux sont ceux qui craignent que les profits importants tirés des transplantations d'organes prélevés sur des personnes exécutées en Chine ne soient un facteur favorisant le maintien de la peine de mort dans ce pays.

Dans de nombreux États, des procédures inhumaines rendent plus cruelle encore la situation des condamnés à mort. En Biélorussie et en Ouzbékistan, par exemple, ni les condamnés ni leurs proches ne sont prévenus de la date de l'exécution ; ils n'ont donc pas l'occasion d'un dernier adieu. Le corps du prisonnier n'est pas rendu à sa famille et celle-ci n'est pas informée du lieu où il a été enseveli.

Le rapport d'Amnesty International met également en évidence les répercussions meurtrières des procès iniques.

Au Japon, un certain nombre de personnes ont été condamnées à mort après avoir été maltraitées et avoir « avoué », sous la contrainte, des crimes qu'elles n'avaient pas commis.

En Biélorussie et en Ouzbékistan, les graves failles qui caractérisent la justice pénale offrent un terrain propice à l'erreur judiciaire. Dans ce dernier pays, il n'est pas rare que des personnes soient exécutées alors que des éléments crédibles laissent penser qu'elles ont été condamnées à l'issue de procès iniques, ou après avoir été torturées ou maltraitées – ces méthodes étant généralement destinées à leur extorquer des « aveux ».

« Rien ne pourra arrêter le mouvement contre la peine de mort. En 1977, seuls 16 pays avaient aboli ce châtiment pour tous les crimes. Ils étaient 86 en 2005. Amnesty International continuera à se battre jusqu'à ce que toutes les condamnations à la peine capitale soient commuées et que la peine de mort soit abolie dans tous les pays », a déclaré Irene Khan.

« Le respect des droits humains, c'est le respect des droits humains de tous, des coupables comme des innocents, des plus misérables comme des meilleurs d'entre nous. C'est la raison pour laquelle la peine de mort doit être abolie partout dans le monde. »

Complément d'information

Les statistiques relatives à la peine de mort publiées par Amnesty International couvrent la période allant de janvier à décembre 2005.

Les informations dont dispose l'organisation font état de quelque 1 770 exécutions en Chine durant l'année 2005. Ce chiffre est sans aucun doute très en-deçà de la réalité. Un spécialiste du droit chinois aurait récemment déclaré que le nombre d'exécutions se situait autour de 8 000.

L'Iran a exécuté au moins 94 condamnés, et l'Arabie saoudite au moins 86. Il y a eu 60 exécutions aux États-Unis. ●

Pour obtenir un exemplaire des statistiques relatives à la peine de mort pour l'année 2005 publiées par Amnesty International, veuillez voir les pages suivantes :

http://web.amnesty.org/library/index/ENGACT500052006 (la peine de mort dans le monde : évolution en 2005)

http://web.amnesty.org/library/index/ENGACT500062006 (statistiques)

http://web.amnesty.org/library/index/ENG500022006 (condamnations à mort et exécutions)

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site http://www.amnesty.org

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : http://www.efai.org